

Le 1er septembre 2010, le président péruvien Alan García a signé quatre décrets législatifs dans le cadre des prérogatives qui lui ont été déléguées par le Parlement. Ces décrets, élaborés par le gouvernement, pourraient permettre d'arrêter les procédures judiciaires lancées contre des personnes accusées de crimes contre l'humanité, ouvrant ainsi la voie à une « amnistie secrète ».

Documents joints

[Une « amnistie secrète » fait reculer la lutte contre l'impunité au Pérou](#)